



MÉTHODOLOGIE

INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES 2005-2007

DS-007



STATISTIQUES
SUR MESURE



STATISTIQUES SUR MESURE

MÉTHODOLOGIE INDICATEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES (2005-2007)

AUTEURS

Patrice Duguay
Alexandre Boucher
Marc-Antoine Busque
Pascale Prud'homme

COORDINATION

Charles Gagné
Linda Savoie

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Samarkand

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2014
ISBN: 978-2-89631-755-4 (PDF)
ISSN: 2292-9444

IRSST

Direction des communications
et de la valorisation de la recherche

505, boul. De Maisonneuve O.
Montréal (Québec) H3A 3C2

Téléphone: 514 288-1551
Télécopieur: 514 288-7636
publications@irsst.qc.ca
www.irsst.qc.ca

© Institut de recherche
Robert-Sauvé en santé
et en sécurité du travail
Septembre 2014

www.irsst.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

3 EN BREF

4 INDICATEURS

- 4 Taux de fréquence équivalent temps complet (ETC) des lésions professionnelles (mesure du risque)
- 5 Durée moyenne d'indemnisation par lésion professionnelle (mesure de gravité)
- 6 Taux de fréquence-gravité ETC (mesure combinant le risque et la gravité)

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS OU SIGLES UTILISÉS

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

ETC

Équivalent temps complet

IRSST

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

PTI

Lésion acceptée avec perte de temps indemnisée

SST

Santé et sécurité du travail



EN BREF

Les indicateurs de lésions professionnelles permettent de mesurer différents aspects (fréquence, gravité, fréquence-gravité) des lésions professionnelles et visent à identifier les groupes de travailleurs qui ont les plus importants problèmes de SST.

Les indicateurs de santé et de sécurité du travail (SST) s'avèrent fort utiles dans une démarche d'orientation et de priorisation de la recherche et des interventions en milieu de travail.



DÉMARCHE

Les indicateurs sont produits à partir des données sur les lésions professionnelles de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Puisque la CSST ne dispose pas de données sur les effectifs de travailleurs couverts par le régime de SST ou sur les heures travaillées, deux sources de données sur la main-d'œuvre de Statistique Canada sont également utilisées. Le jumelage des sources d'information permet d'effectuer le calcul de certains indicateurs de SST (taux de fréquence et de fréquence-gravité) tandis que d'autres ne nécessitent que les données de la CSST (par ex., durée moyenne d'indemnisation).

PORTÉE ET LIMITES DES INDICATEURS

Les indicateurs de lésions professionnelles 2005-2007 ne sont pas représentatifs de la situation de l'ensemble des lésions professionnelles survenues au Québec, mais uniquement de celles déclarées et acceptées par la CSST. Toutefois, les données de la CSST sont les seules qui permettent de produire un portrait détaillé pour l'ensemble des activités économiques. Les sources de données sur les lésions (CSST) et sur la main-d'œuvre (Statistique Canada) utilisent des classifications différentes pour les industries et les professions. Dans le cas des professions, le biais occasionné par ces différences de classification est limité par l'utilisation d'un découpage professionnel en trois catégories (manuel, non manuel, mixte). Pour ce qui est des industries, l'IRSST tient compte des différences, ce qui le contraint à regrouper certaines activités économiques pour établir la correspondance entre les données de la CSST et de Statistique Canada.

MISE EN GARDE SUR L'UTILISATION DES RÉSULTATS

Les données et indicateurs de lésions professionnelles 2005-2007 ont été compilés, traités et analysés pour les besoins de l'IRSST. Ainsi, les résultats peuvent différer de ceux publiés par la CSST ou d'autres organismes en raison de différences méthodologiques. La comparaison des résultats avec d'autres sources doit être faite avec prudence. De plus, il n'est généralement pas recommandé de faire des comparaisons temporelles entre indicateurs quinquennaux compte tenu des modifications importantes dans les concepts, les systèmes de classification et même, dans certains cas, les méthodes de calcul des indicateurs au fil du temps.

INDICATEUR

TAUX DE FRÉQUENCE ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC) DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES (MESURE DU RISQUE)

En 2005-2007, le taux de fréquence ETC au Québec est de 3,4 %, c'est-à-dire que l'on enregistre annuellement une moyenne de 3,4 lésions professionnelles par 100 travailleurs ETC durant cette période.

MÉTHODE DE CALCUL

Nombre de lésions
professionnelles survenues
durant l'année t

X 100

Nombre moyen de travailleurs
ETC durant l'année t

Numérateur:

Fichiers administratifs de la CSST.

Dénominateur:

Recensement de la population et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada.

DÉFINITION

Le taux de fréquence ETC est le résultat du rapport du nombre de lésions professionnelles survenues au cours d'une année sur le nombre moyen de travailleurs ETC¹ durant cette même année.

INTERPRÉTATION

Exprimé en pourcentage (%), ce taux représente une bonne approximation du risque de subir une lésion professionnelle au cours d'une année de travail à temps complet (2 000 heures). Ce taux correspond au taux de fréquence tel que proposé par les conventions internationales (BIT, 1998).²



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Le fait de considérer les heures travaillées dans le calcul du nombre de travailleurs (travailleurs en ETC) permet d'obtenir un taux de fréquence qui tient compte, en quelque sorte, de la durée d'exposition au risque d'être victime d'une lésion professionnelle.
- Le taux de fréquence ETC peut être calculé pour l'ensemble des lésions acceptées par la CSST ou pour le sous-ensemble des lésions acceptées ayant entraîné une indemnisation de la CSST. Il pourrait aussi être calculé pour d'autres sous-ensembles, notamment les lésions ayant entraîné une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP).

¹ Équivalent temps complet. Un travailleur ETC correspond à 2 000 heures travaillées (Salz, P., et coll. [2005]. Calculation of labour including FTE [full-time equivalent] in fisheries, European Commission, European Study No FISH/2005/14 Final report, 142 pages).

² Bureau international du Travail (1998). Rapport III Statistiques des lésions professionnelles, seizième conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, BIT, document ICLS/16/1998/III, 73 p.



INDICATEUR

DURÉE MOYENNE D'INDEMNISATION PAR LÉSION PROFESSIONNELLE (MESURE DE GRAVITÉ)

En 2005-2007, au Québec, la durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée est de 87,9 jours.

MÉTHODE DE CALCUL

Nombre de jours indemnisés
pour des lésions professionnelles
survenues durant l'année t

X 100

Nombre de lésions
professionnelles survenues
durant l'année t ayant entraîné
une indemnisation

Numérateur:

Fichiers administratifs de la CSST.

Dénominateur:

Fichiers administratifs de la CSST.

DÉFINITION

La durée moyenne d'indemnisation par lésion professionnelle est le résultat du rapport du nombre total de jours indemnisés pour les lésions professionnelles survenues au cours d'une année t sur le nombre de ces lésions professionnelles survenues durant l'année t ayant entraîné une indemnisation de la CSST.

INTERPRÉTATION

La durée moyenne d'indemnisation peut être interprétée comme un indicateur de gravité dans la mesure où l'on présume que plus une lésion est grave, plus le nombre de jours d'indemnisation nécessaires au rétablissement et à la réadaptation sera élevé.



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Le calcul de la durée moyenne d'indemnisation s'effectue sur la base des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI) et non pas sur le nombre de travailleurs indemnisés (un travailleur pouvant être victime, au cours d'une même année, de plus d'une lésion professionnelle).
- Les jours indemnisés sont comptés en jours civils et non en jours de travail.
- Les jours indemnisés comprennent ceux faisant suite à l'événement à l'origine de la lésion, mais aussi les jours consécutifs aux rechutes, récidives ou aggravation, s'il y a lieu.
- Les jours indemnisés sont cumulés durant toute la période entre la date de l'événement à l'origine de la lésion et la date de la dernière mise à jour au moment de l'extraction des données (période de maturité des données).
- La durée moyenne est un bon indicateur de la gravité des lésions pour comparer des regroupements de lésions, mais elle ne doit pas être interprétée comme représentative d'un « individu moyen ». Il ne faut pas en déduire que la majorité des lésions ont des durées d'indemnisation qui se situent autour de cette moyenne. Quand à la tendance centrale de la distribution, la durée médiane fournit une information différente, sa valeur étant de 14 jours comparativement à la moyenne de 87,9 jours. Cet écart indique que la distribution des lésions selon la durée d'indemnisation ne suit pas la « loi normale » de la statistique, qui implique que les deux indicateurs devraient se situer au centre de la distribution et avoir la même valeur.

INDICATEUR

TAUX DE FRÉQUENCE-GRAVITÉ ETC (MESURE COMBINANT LE RISQUE ET LA GRAVITÉ)

En 2005-2007, on observe en moyenne 3,0 jours d'absence par travailleur ETC au Québec.

MÉTHODE DE CALCUL

Nombre de jours indemnisés
des lésions professionnelles
survenues durant l'année t

X 100

Nombre moyen de travailleurs
ETC durant l'année t

Numérateur:

Fichiers administratifs de la CSST.

Dénominateur:

Recensement de la population et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada.

DÉFINITION

Cet indicateur est une mesure synthétique qui combine le taux de fréquence ETC et la durée moyenne d'indemnisation.

INTERPRÉTATION

L'indicateur de fréquence-gravité correspond au nombre moyen de jours indemnisés annuellement par travailleur ETC. Cet indicateur constitue une estimation de l'effet combiné de la fréquence et de la gravité des lésions.



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Les jours indemnisés sont comptés en jours civils et non en jours de travail.
- Les jours indemnisés comprennent ceux faisant suite à l'événement à l'origine de la lésion, mais aussi les jours consécutifs aux rechutes, récidives ou aggravation, s'il y a lieu.
- Les jours indemnisés sont cumulés durant toute la période entre la date de l'événement à l'origine de la lésion et la date de la dernière mise à jour au moment de l'extraction des données (période de maturité des données).
- Le fait de considérer les heures travaillées dans le calcul du nombre de travailleurs (travailleurs en ETC) permet d'obtenir un taux de fréquence-gravité qui tient compte, en quelque sorte, de la durée d'exposition au risque d'être victime d'une lésion professionnelle.



RÉFÉRENCES

Duguay, P.; Boucher, A.; Busque, M.-A.; Prud'homme, P.; Vergara, D. (2012). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007: Profil statistique par industrie - catégorie professionnelle*, Montréal, IRSST, Rapport R-749, 202 pages.

Duguay, P. *Le risque, la gravité et les coûts: un aperçu des indicateurs statistiques produits à l'IRSST* in Colloque IRSST «Les statistiques au service de la recherche en SST» (29 novembre, 2013: Montréal, Canada), 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir en plus, consultez le site Web « Statistiques sur mesure ».

statistiques.irsst.qc.ca

IRSST.QC.CA

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail